

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 21 septembre 2016

Présents : THIRIOT Christian, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Marc, ETIENNE Pierre, MARCHAL Laurence, FRADETTE Benoit, CORNAND Jean-Jacques, DUMAS Chantal

Excusés : BERARD Patrick, BLAIN Bruno, MILLET Jérôme.

Mme DUMAS Chantal a été désignée secrétaire de séance.

1. Point assainissement :

Les attributions de subventions ont été reçues. Suite à la notification des marchés le 7 septembre dernier, le démarrage des travaux est prévu vers le 17 octobre 2016. Le chantier sera suivi par : Christian THIRIOT, Marc DUMAS, Robert CHANU.

Messieurs Christian THIRIOT, Robert CHANU, Pierre ETIENNE sont mandatés pour discuter de la mise en place de la convention avec Propiac. Ce groupe peut être amené à évoluer.

2. Décision modificative : travaux assainissement + FPIC

Travaux assainissement : les subventions attribuées relatives à la tranche ferme sont de 398 204.48 €, il convient d'inscrire ce montant sur cette opération en dépense et en recette.

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : Le montant prélevé cette année est de 1 620 € et le montant reversé est de 3 931 €. Au budget, il a été inscrit respectivement 1000 € et 3088 €, il convient donc de rajouter 620 € en dépense et en recette pour équilibrer. Adopté à l'unanimité.

3. Urbanisme : avis sur demande de CU parcelle Thierry BRUSSET :

dépôt d'un CU en vue de construire une nouvelle habitation qui deviendrait sa résidence principale. Avis favorable à l'unanimité

4. Avis sur échange de parcelles Mairie / SCI Le Trianon :

Le conseil municipal demande un délai de réflexion d'un mois. Décision reportée au prochain conseil municipal.

5. Questions diverses :

- Le permis de construire déposé par Monsieur Jean-Luc MARTIN a été accordé.
- Le téléthon 2016 sera de passage sur la commune le mercredi 30 novembre 2016 à 12h00.
- Benoit FRADETTE demande que la parcelle référencée A 325 (244m²), appartenant à la commune, lui soit cédée. Pas d'opposition.
- Autorisation de voirie : demande d'autorisation de passage d'une canalisation sur la voie communale n°5. Pas d'opposition.

Vu pour être affiché le 26 septembre 2016 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 26 septembre 2016

Le Maire, Christian THIRIOT

